

CHARGÉE / CHARGÉ DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

FAMILLE - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

DOMAINE D'ACTIVITÉS - POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Correspondance ROME E/M K1404 Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics
Correspondance RIME E/M FPEDIPO5 Conseiller de coopération

MÉTIER

Définition

Met en œuvre, dans une dynamique de développement territorial, les orientations stratégiques de la collectivité en matière de politique européenne et de coopération internationale. Apporte aux services opérationnels de la collectivité et aux partenaires locaux, une ingénierie à la mise en œuvre de programmes et de projets de portée européenne et internationale afin de contribuer à en favoriser l'émergence

Autres appellations

- Chargée / Chargé de projet Europe et international
- Responsable des affaires européennes et internationales
- Cheffe / Chef de projet relations européennes et internationales
- Chargée / Chargé de mission Europe et international
- Responsable Europe et international
- Chargé-e de mission coopération territoriale européenne ou coopération décentralisée

Emplois liés

- 08/B/08 - Cheffe / Chef de projet Europe
- 09/B/08 - Responsable en ingénierie transfrontalière
- 10/B/08 - Responsable des relations internationales

Facteurs d'évolution

- Redéfinition des programmes de financement de l'Union européenne et de la coopération décentralisée
- Développement des politiques de coopérations ; structuration d'ensembles territoriaux contigus (arcs atlantique, latin, méditerranéen, etc.) et non contigus
- Impact croissant de la législation et des politiques communautaires sur le champ d'action des collectivités
- Développement des problématiques d'euro-citoyenneté et de mondialisation
- Développement de la compétence d'ingénierie et de financement de projets dans un contexte financier tendu
- Développement des dispositifs de contractualisation et d'appui aux territoires
- Développement des organisations transversales et des logiques de coopération
- Développement des logiques et des stratégies d'attractivité économique des territoires
- Implication croissante des collectivités dans la mise en œuvre des programmes et projets européens

Situation fonctionnelle

- Région, structure intercommunale, département, commune
- Rattaché à la direction des affaires européennes et internationales, de la coopération décentralisée, du développement économique, de l'emploi, de l'aménagement du territoire, de la direction des finances, de la direction générale des services ou du cabinet

Conditions d'exercice

- Travail en bureau ; déplacements fréquents en France et à l'étranger en fonction des programmes, des projets ou des besoins de la collectivité
- Pratique d'une ou plusieurs langues étrangères appliquées
- Horaires irréguliers, avec une amplitude variable en fonction des obligations de service public
- Disponibilité

Spécialisations /

Extensions

- Par types d'intervention et/ou de programme ; par secteur géographique ; par types de territoire
- Par types de financements et de dispositifs : fonds structurels, programmes communautaires, programmes internationaux, etc.
- En fonction des interlocuteurs : interface entre la Commission européenne et le niveau local ; lobbying auprès des institutions européennes à Bruxelles, des services de l'État, des autres collectivités européennes

Autonomie et responsabilités

- Relative autonomie dans l'organisation de son travail

Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Relations avec les élus et la direction générale • Relations permanentes avec l'ensemble des services de la collectivité, voire avec d'autres collectivités • Relations suivies avec les services de l'État, les institutions nationales et européennes, les représentations internationales • Relations avec les acteurs locaux de la vie économique, sociale, les organisations non gouvernementales et les organismes de financement et de développement • Relations permanentes avec les réseaux institutionnels et professionnels, les centres de ressources • Représentation de la collectivité auprès des institutions et délégations étrangères, des partenaires
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Technologies de l'information et de la communication, presse spécialisée, fonds documentaire
Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'emplois : Administrateurs territoriaux (catégorie A, filière Administrative) • Cadre d'emplois : Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative) • Cadre d'emplois : Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance et conseil dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la collectivité en matière de relations européennes et internationales • Pilotage et gestion de programmes • Pilotage, instruction et accompagnement des projets • Développement et animation de la contractualisation et des partenariats
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil et formation

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

SAVOIR-FAIRE

Assistance et conseil dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la collectivité en matière de relations européennes et internationales

- Établir un diagnostic des dispositifs, acteurs et bénéficiaires potentiels présents sur le champ des relations européennes et internationales de la collectivité
- Articuler la stratégie de développement territorial de la collectivité avec les politiques et programmes européens et/ou de coopération décentralisée
- Contribuer à la définition et à la conduite d'une stratégie de développement de l'attractivité internationale du territoire
- Construire des argumentaires politiques et techniques dans la négociation des programmes/partenariats/projets européens et internationaux
- Traduire les orientations politiques en plans d'actions et intégrer les objectifs et les exigences en matière de développement durable
- Construire et conduire une stratégie d'influence de la collectivité auprès des instances et réseaux internationaux et européens

Pilotage et gestion de programmes

- Définir et négocier la stratégie du programme avec le partenariat et les institutions
- Définir et mettre en œuvre un plan d'animation territorial
- Coordonner, organiser et participer aux instances des programmes et de suivi
- Concevoir et mettre en œuvre un dispositif de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation des programmes
- Capitaliser et valoriser les bonnes pratiques et opérations exemplaires conduites dans le cadre des programmes

Pilotage, instruction et accompagnement des projets

- Lancer et répondre à des appels à projets
- Conseiller et orienter les porteurs de projets sur les démarches à suivre et les sources de financement
- Sensibiliser la collectivité sur les risques (techniques, juridiques, financiers, etc.) inhérents à une stratégie ou à un projet et proposer des actions de sécurisation
- Sensibiliser et informer les services sur les conditions d'éligibilité des projets
- Accompagner les services dans le montage technique et financier des projets de la collectivité
- Évaluer la faisabilité des projets engagés par la collectivité
- Optimiser et planifier les ressources (financières, techniques, juridiques, humaines) nécessaires aux interventions de la collectivité
- Instruire et suivre les demandes de subventions
- Élaborer les délibérations et les actes nécessaires à la prise de décision des élus et à la contractualisation de projets
- Superviser l'évaluation des projets, à différents moments et conformément aux cahiers des charges
- Exploiter les résultats de l'évaluation pour les stratégies futures
- Encourager et développer la capitalisation des projets

Développement et animation de la contractualisation et des partenariats

- Rechercher des coopérations territoriales pertinentes et animer des conventions de jumelage
- Synthétiser les attentes et besoins des partenaires et organiser la validation « consensuelle » des projets
- Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales, des groupes interinstitutionnels de réflexion
- Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité en lien avec l'Europe et l'international
- Favoriser les échanges d'expériences et la constitution des réseaux
- Mobiliser les acteurs du territoire sur les questions de l'Europe et de l'international
- Sensibiliser et former en interne et/ou externe aux enjeux européens et internationaux

> SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Politiques, dispositifs d'intervention et acteurs de l'Union européenne
- Enjeux, évolutions et cadre réglementaire de la coopération décentralisée
- Acteurs et cadre d'intervention des relations internationales ; réseaux consulaires
- Statut spécifique de la coopération territoriale des régions ultrapériphériques
- Interculturalité
- Techniques de lobbying
- Règles de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation des programmes
- Cadre stratégique et réglementaire de mise en œuvre des programmes
- Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques
- Modes d'attribution des fonds européens
- Spécificités des appels à projets européens et nationaux
- Ingénierie de projet
- Approches culturelles et politiques des partenaires

SAVOIRS

> SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- Méthodes et outils d'animation
- Modes de conventionnement et de contractualisation
- Langues étrangères

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

VEILLE - OBSERVATION	Code NSF N2	• Veille et observation sectorielle
ORGANISATION - ENCADREMENT	Code NSF P3	• Encadrement d'équipe
GESTION ADMINISTRATIVE - COMMANDE PUBLIQUE ET SUIVI JURIDIQUE	Code NSF P4	• Gestion de la commande publique
GESTION BUDGÉTAIRE	Code NSF P5	• Élaboration et suivi du budget
GESTION BUDGÉTAIRE	Code NSF P5	• Élaboration d'un plan de financement
ÉVALUATION - CONTRÔLE - QUALITÉ	Code NSF R1	• Évaluation des projets et politiques publiques
INFORMATION - COMMUNICATION - CONCERTATION	Code NSF T2	• Promotion de l'action publique et mise en œuvre d'outils de communication
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Code NSF P6	• Participation à la gestion des ressources humaines